# REGLEMENT DU JEU « Cdiscount Live Shopping Show Tefal » le Jeudi 8 juillet 18h00 à 18h30

LE JEU EST ORGANISE PAR LA SOCIETE CDISCOUNT, SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6 642 912,78 EUROS, IMMATRICULEE AU RCS DE BORDEAUX SOUS LE NUMERO 424 059 822, AYANT SON SIEGE SOCIAL 120-126, QUAI DE BACALAN 33000 BORDEAUX, CI-APRES DENOMMEE LA « SOCIETE ORGANISATRICE »,

En partenariat avec la société Groupe Seb, Société par Actions Simplifiée au capital de 42 033 850 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° B 440 410 637, ayant son siège social au 112, Chemin du Moulin Carron, CS 30250, 69134 Ecully Cedex (ci-après dénommée « Groupe Seb » ou « le Partenaire)

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.

POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, LA SOCIETE ORGANISATRICE INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Ce règlement comporte 18 articles

#### **ARTICLE 1 – PRESENTATION DU JEU**

La Société Organisatrice, en partenariat avec le Groupe Seb, organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « Cdiscount Live Shopping Show Tefal» (ci-après le « Jeu ») accessible uniquement aux personnes majeures depuis le site internet de la Société Organisatrice via l'url https://www.cdiscount.com/ct-liveshopping.html par un ordinateur, une tablette ou un smartphone ou encore les applications Android et IOS associées (ci-après ensemble le « Site »).

Il est précisé que ne pourront participer au jeu que les personnes qui auront reçu un code de participation par SMS dans la limite de 5000 (cinq mille) codes d'activation.

## ARTICLE 2 – PERIODE DE VALIDITE DU JEU

Le Jeu est organisé **le Jeudi 8 JUILLET DE 18H30 à 19H00**, date et heure française de connexion faisant foi. Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte et le jeu sera inaccessible. Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu. La Société Organisatrice se réserve également le droit de renouveler ce Jeu à une date ultérieure. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

## <u>ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU</u>

Les participants seront invités par emaildes bannières publicitaires à se préinscrire au Jeu en renseignant leur numéro de téléphone mobile, afin de recevoir par SMS un cade d'activation et une alerte avant le lancement du Jeu. Lors de la préinscription il est également demandé de renseigner un pseudonyme qui pourra être utiliser pour l'annonce des gagnants du tirage au sort.

Il sera toutefois possible de participer au Jeu le **jeudi 8 JUILLET DE 18H30 à 19H00** sans s'être préinscrit au préalable sous réserve que le nombre de participants maximum ne soit pas atteint.

Après avoir renseigné sont code d'activation, le jeux consiste à grater le ticket live afin de tenter de gagner un des lots mis en jeu dans le cadre des instants gagnants. Les perdants seront automatiquement inscrits pour participer à un tirage au sort pour tenter tenter de gagner un des lots désignés à l'article 8 qui suit.

Chaque participant peut jouer une (1) fois seulement.

Lorsque le participant remporte une dotation, il verra apparaître le lot qu'il aura gagné. Il devra alors compléter le formulaire s'affichant sur l'écran de Jeu, afin de recevoir par email la confirmation de son gain et par courrier avec accusé de réception sa dotation.

Si le participant ne remporte pas de lot, le message lui indiquant « Tout n'est pas perdu, vous êtes inscrit au tirage au sort réalisé pendant le live shopping » s'affiche. Il participera automatiquement au tirage au sort pour tenter de gagner un des lots désignés à l'article 8 qui suit. Les gagnants seront annoncés pendant le live et recevront un appel de la société organisatrice pour confirmation de leur gain et communiquer leurs coordonnées afin de recevoir leur lot par courrier avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 4 – CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS**

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, quelle que soit sa nationalité, agissant à titre personnel en qualité de consommateur auprès de la Société Organisatrice, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse e-mail valide.

Un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation de numéro de téléphones différents pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant du Jeu. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d'autres personnes. En effet, un seul et unique numéro de téléphone est acceptée par participant (même pseudonyme, même numéro de téléphone, même adresse postale en cas de gain). S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs pseudonyme et plusieurs numéros de téléphones et/ou le numéro de téléphone d'un tiers, cette (ou ces) participation (s) sera (ont) automatiquement annulée (s).

## Ne peuvent participer :

- Les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus,
- L'ensemble du personnel du Groupe Seb et de ses filiales,
- Les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elles contrôlent, qui la contrôlent,
- Toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu.
- Les membres des familles (conjoints, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

## **ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION**

## 5.1 Accessibilité au Jeu

Le Jeu est accessible uniquement pendant la période visée à l'Article 2 ci-avant, sur le Site.

#### 5.2

Il est rappelé que ne pourront participer au jeu que les personnes ayant reçu un code de validation par sms .

## ARTICLE 6 – DESIGNATION DU OU DES GAGNANT(S) DE L'INSTANT

Au titre de sa participation au Jeu, le gagnant d'un lot verra sa dotation s'afficher immédiatement sur l'écran de son terminal et recevra un mail de confirmation envoyé par la Société Organisatrice, à l'adresse électronique communiquée lors de son inscription au Jeu.

Les perdants au jeu, seront automatiquement inscrits au tirage au sort qui se déroulera à la fin du live shopping show dédié à la marque TEFAL pour tenter de gagner l'un des lots désignés à l'article 8 ciaprès Le tirage au sort sera réalisé par la société organisatrice parmi l'ensemble des participants perdants au Jeu.

#### **ARTICLE 7 - EXCLUSIONS**

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate ou de tout autre procédé similaire permettant de participer au Jeu de façon mécanique serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu et/ou des gains/attributions s'il apparaît que des fraudes sont intervenues. Il ne sera admis qu'un seul et unique numéro de téléphone par participant (même pseudonyme, même prénom, même adresse postale en cas de gain) dans le cadre du Jeu.

Il est formellement interdit au participant de participer au Jeu en utilisant différents numéros de téléphones et/ou les numéros de téléphones de tiers. S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs numéros de téléphones et/ou le numéro de téléphone d'un tiers, cette (ou ces) participation (s) sera (ont) automatiquement annulée (s).

La Société Organisatrice annulera la ou les inscription(s) de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement (notamment fausses informations renseignées dans le formulaire de participation, fraude ou tricherie, tentative de fraude de tricherie...). Ces exclusions peuvent se faire à tout moment et sans préavis.

## **ARTICLE 8 : DOTATIONS**

La dotation en instant gagnant du Jeu est composée de :

- 3 kits PATISSERIE CREATIVE Set Maryse et Pinceau Silicone d'une valeur de 9,99€ l'unité
- 3 kits INGENIO ICE FORCE Bloc couteaux Premium d'une valeur de 10,99€ l'unité
- 2 HACHOIR MANUEL 5 SECONDES 900 ML + BOITE CONSERVATION 0,85L d'une valeur de 18,00€ l'unité
- 2 MASTERSEAL FRESH Rouge verre Lot de 3 boîtes rectangulaires 0,5 L d'une valeur de 23,99€
  l'unité

La dotation au tirage au sort du Jeu est composée de :

- 1 pack INGENIO PERFORMANCE Noir 10 Pcs d'une valeur de 110,99€ (tarif hors soldes)
- 1 pack INGENIO PERFORMANCE Noir Batterie cuisine 20 PCES d'une valeur de 169,99€ (tarif hors soldes)

Le tirage au sort sera réalisé à la fin du live shopping show dédié à la marque TEFAL.

## **ARTICLE 9 – REMISE DE LA DOTATION**

Les gagnants des lots recevront leurs dotations sous forme d'un colis envoyée, par le Partenaire, par courrier avec accusé de réception à l'adresse indiquée par le participant, dans un délai maximum de quatre (4) semaines à compter de la date de fin du Jeu, précisée à l'Article 2 ci-avant.

La dotation est nominative, le gagnant ne peut donc pas demander qu'elle soit attribuée à une autre personne que lui.

# **ARTICLE 10 – NON DELIVRANCE DE LA DOTATION**

Dans les cas où un participant ne respecterait pas les conditions du présent règlement, refuserait sa dotation ou ne la réclamerait pas, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. Il en sera de même dans le cas où la dotation ne pourrait être distribuée par suite :

- D'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées du participant lors de son inscription au Jeu,
- D'une modification des coordonnées du participant entre le moment de son inscription et le moment où il est déclaré gagnant,
- En cas de défaillance du fournisseur d'accès et/ou du réseau internet,
- Ou pour tout autre cas, imputable ou non, au participant. La dotation ne pourra donc en aucun cas être réclamée ultérieurement par le gagnant/bénéficiaire initial ayant fourni des coordonnées erronées pour la remise de sa dotation et sera conservée par la Société organisatrice et/ou le Partenaire.

#### **ARTICLE 11 – RECLAMATIONS**

Toute réclamation concernant le Jeu doit être faite à l'adresse suivante :

Cdiscount.com/SGPN

Jeu « Cdiscount Live Shopping Show Tefal »

BP 90200

93472 Neuilly sur Marne

Le traitement d'un dossier de réclamation nécessite de joindre obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- Le prénom, le nom et l'adresse postale et adresse email saisis par le participant lors de sa participation au Jeu,
- La date et l'heure approximative de participation au Jeu,
- Une photocopie d'un justificatif d'identité du participant.
- la copie de mail de confirmation de gain

La date limite de réclamation est fixée au 26 AOUT 2021.

La date limite de réclamation est toute réclamation effectuée postérieurement à cette date ne pourra pas être éligible à l'ouverture d'un dossier de traitement.

## ARTICLE 12 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION AU JEU

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont pas par nature éligibles au remboursement.

#### **ARTICLE 13: DONNEES PERSONNELLES**

## **13.1** Collecte et utilisation des données à caractère personnel

La Société Organisatrice est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants. Les informations communiquées dans le cadre de la participation au Jeu sont à destination de la Société Cdiscount et sont utilisées pour les besoins de l'organisation et la gestion du Jeu et notamment pour la remise des dotations. A ce titre, le participant est informé qu'en cas de gain, ses données seront transmises au Partenaire en vue de la remise de la dotation. Elles pourront être conservées à l'issue du Jeu à toute fin de preuve en cas de contestation ou de soupçon de fraudes.

Les données à caractère personnel des participants pourront être transmises à des prestataires/partenaires de la Société Organisatrice aux fins d'organisation et de gestion du Jeu et l'envoi des dotations. Cdiscount assure à cet égard avoir pris les mesures nécessaires pour encadrer juridiquement ce transfert de données.

Les données seront utilisées pour les seules finalités décrites ci-dessous et ne seront pas utilisées par la Société à des fins de prospection commerciale.

Conformément à la réglementation, nous vous informons de la possibilité de vous inscrire gratuitement sur le site www.bloctel.fr.

**13.2** Droit d'opposition, de rectification ou de suppression des données à caractère personnel

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités listées ciavant.

Le participant dispose des droits d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes.

Le participant peut exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse <u>informatique-et-libertes@cdiscount.com</u> ou courrier postal adressé à : Cdiscount.com / SGPN — Service Clients désabonnements — BP 90200 93472 Neuilly sur Marne, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Le participant peut également soumettre une réclamation auprès de l'autorité de protection dont il dépend.

## **ARTICLE 14: LIMITE DE RESPONSABILITE**

- **14.1** Sur le réseau Internet La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout participant des caractéristiques et des limites du réseau Internet et, notamment des caractéristiques fonctionnelles et des performances techniques du réseau Internet ; des problèmes liés à connexion et/ou d'accès au réseau Internet et/ou aux sites web ; des problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des réseaux ; des problèmes liés à la défaillance ou de la saturation des réseaux ; des problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; des risques d'interruption ; de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage ; des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les dits réseaux, etc. pour lesquelles la responsabilité de la Société Organisatrice ou du Partenaire ne saurait être engagée. Cdiscount et le Partenaire ne peuvent être tenues pour responsables :
  - En cas de défaut, de perte, de retard ou d'erreur de transmission de données qui sont indépendants de sa volonté ;
  - De l'envoi de messages et/ou de données et à une adresse électronique fausse, erronée ou incomplète ;
  - Si les données relatives à la participation au Jeu ne lui parvenaient pas, pour quelque raison que ce soit, ou si les données qu'elle reçoit étaient illisibles ou impossibles à traiter ;
  - En cas d'impossibilité pour un participant d'accéder au Jeu et/ou d'y participer ;
  - Si, pour quelque raison que ce soit, la connexion du participant devait être interrompue ou si sa participation au Jeu n'a pas été prise en compte ;
  - De la maintenance ou du dysfonctionnement du serveur du Jeu, du réseau téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du terminal (smartphone, tablette, etc.) et/ou d'incident lié à l'utilisation du terminal lors de la participation au Jeu. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, causé aux participants, à leurs terminaux, à leurs équipements informatiques et téléphoniques et aux données qui y sont stockées ni des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/

ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La participation au Jeu se fait sous la seule, unique et entière responsabilité du participant.

#### **14.2** Sur l'acheminement des dotations

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants/bénéficiaires, s'effectue à leurs risques et périls. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires selon les modalités prévues à l'article 11 du règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice et du Partenaire ne saurait, en aucun cas, être engagées directement ou indirectement, en cas d'envoi de la dotation à une adresse postale inexacte du fait de la négligence du participant.

## **14.3** Dispositions spéciales

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, sans préavis ni information préalable des participants, d'annuler le Jeu, de l'écourter, de le prolonger, de le reporter ou d'en modifier les conditions pour quelque raison que ce soit et notamment en cas de survenance d'un évènement de force majeure ou d'un cas fortuit, de dysfonctionnement imputable entre autres à un virus informatique, une défaillance technique, un bogue, une intervention ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, de fraude ou de tentative de fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au Jeu ou en cas d'évènement indépendant de la volonté de la Société Organisatrice de nature à affecter ou à compromettre la bonne gestion, la sécurité, l'équité, la procédure de participation au Jeu et/ou la procédure de détermination des gagnants/bénéficiaires, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du Jeu et la non fourniture de la dotation éventuellement gagnée/attribuée sans que la responsabilité de la Société Organisatrice et du Partenaire puisse être engagée. En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tous les auteurs de ces fraudes. De manière générale, aucune indemnité ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne sera due au(x) participant(s) en cas d'annulation du Jeu et/ou de modifications des conditions de participation au Jeu et/ou de désignation des gagnants/bénéficiaires du Jeu.

# <u>ARTICLE 15 - DISPONIBILITE DU REGLEM</u>ENT

Le règlement est disponible dans l'Opération intitulé « Cdiscount Live Shopping Show Tefal » disponible uniquement sur le Site. Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice. Le timbre sera remboursé sur la base du tarif Ecopli "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement, dans la limite d'une demande par participant (même nom, même adresse) et d'un timbre par enveloppe pour toute la durée du Jeu.

## **ARTICLE 16 – MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le Site.

#### **ARTICLE 17: PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites. Les marques dénominatives, semi-figurative et figurative de la Société Organisatrice et du Partenaire ainsi que toutes les marques ou noms de produits cités sont des

marques ou noms de produits protégés couvertes par des dépôts en France et/ou à l'étranger par la Société Organisatrice et du Partenaire et/ou leur(s) propriétaire(s) respectif(s).

# **ARTICLES 18: LITIGES**

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tout différend né à l'occasion du Jeu sera soumis aux juridictions françaises.

\*\*\*